

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

Approbation des tarifs appliqués pour des actes en soins psychomoteurs dispensés au sein du Centre de Santé Municipal de Montereau-Fault-Yonne « le POM3 »

DATE
D’AFFICHAGE

05 décembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

N° D_165_2023 (Pôle des Solidarités)

L’an deux mil vingt-trois, le 04 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 28 novembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu l’avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 27 novembre 2023 ;
- Vu l’avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 28 novembre 2023.

Conformément à la volonté de l’équipe municipale de développer et diversifier l’offre de santé sur le territoire, une psychomotricienne a été recrutée par la Municipalité pour exercer au sein du centre de santé municipal et sera présente à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 dans les locaux du POM3 Surville.

À ce titre, le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs appliqués pour des actes en soins psychomoteurs dispensés au sein du Centre de Santé Municipal de Montereau-Fault-Yonne « le POM3 ».

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d’approuver les tarifs ci-dessous :

| Type d’actes                     | Tarif   |
|----------------------------------|---------|
| Consultation (à partir de 4 ans) | 43,00€  |
| Consultation (de 0 à 3 ans)      | 38,00€  |
| Bilan (à partir de 4 ans)        | 200,00€ |
| Bilan (de 0 à 3 ans)             | 150,00€ |

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

- D'approuver les tarifs appliqués pour des actes en soins psychomoteurs dispensés au sein du Centre de Santé Municipal de Montereau-Fault-Yonne « le POM3 »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer toutes pièces y afférant.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON